

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Brookfield Residential Properties Inc.	13 septembre 2012	Alberta
Canadian Convertibles Plus Fund	12 septembre 2012	Ontario
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North	17 septembre 2012	Ontario
Catégorie capital d'obligations RBC		
Catégorie de dividendes américains RBC		
Catégorie de croissance dynamique sélect RBC		
Catégorie équilibrée sélect RBC		
Catégorie prudence sélect RBC		
Catégorie de croissance sélect RBC		
Catégorie prudence élevée sélect RBC		
Fiducie d'obligations RBC	17 septembre 2012	Ontario
Fiducie de placement immobilier Industriel Dundee	14 septembre 2012	Ontario
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique à rendement en capital	13 septembre 2012	Ontario
Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain à rendement en capital		
Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain		
Fonds Fidelity Dividendes américains		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
GLG Prospect Mountain Ltd.	12 septembre 2012	Ontario
iShares Silver Bullion Fund	14 septembre 2012	Ontario
QMX Gold Corporation	11 septembre 2012	Ontario
SEC d'obligations RBC	17 septembre 2012	Ontario
Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index ETF	5 septembre 2012	Ontario
Vanguard FTSE Canadian Capped REIT Index ETF		
Vanguard FTSE Canadian High Dividend Yield Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged)		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMG BullionFund	12 septembre 2012	Ontario
BMG Gold BullionFund		
BMG Gold Advantage Return BullionFund		
Chou Associates Fund	14 septembre 2012	Ontario
Chou RRSP Fund		
Chou Europe Fund		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Chou Asia Fund Chou Bond Fund		
Extencicare Inc.	18 septembre 2012	Ontario
Portefeuille de dividendes américains First Trust Portefeuille équilibré mondial First Trust	18 septembre 2012	Ontario
Top 20 U.S. Dividend Trust	13 septembre 2012	Ontario
TTU Trust	13 septembre 2012	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMO Catégorie mondiale de dividendes	17 septembre 2012	Ontario
Fonds à viser ING DIRECT, revenu équilibré	13 septembre 2012	Ontario
Fonds à viser ING DIRECT, équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, croissance équilibrée		
Fonds à viser ING DIRECT, actions croissance		
Fonds équilibré Blue Chip Dynamique	17 septembre 2012	Ontario
Fonds d'actions Blue Chip Dynamique		
Fonds de dividendes Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de revenu de dividendes Dynamique		
Fonds de revenu énergétique Dynamique		
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique		
Fonds de petites entreprises Dynamique		
Fonds de rendement stratégique Dynamique		
Fonds d'obligations Avantage Dynamique		
Fonds d'obligations canadiennes Dynamique		
Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique		
Fonds d'achats périodiques Dynamique		
Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique		
Fonds du marché monétaire Dynamique		
Fonds d'obligations à rendement réel Dynamique		
Fonds d'obligations à court terme Dynamique		
Fonds d'obligations mondiales stratégique Dynamique		
Fonds neutre de devises américaines Power Dynamique		
Fonds Croissance américaine Power Dynamique		
Fonds équilibré Power Dynamique		
Fonds Croissance canadienne Power Dynamique		
Fonds Croissance mondiale Power Dynamique		
Fonds de petites sociétés Power Dynamique		
Fonds de rendement spécialisé Dynamique		
Fonds diversifié d'actif réel Dynamique		
Fonds de services financiers Dynamique		
Fonds de ressources Focus+ Dynamique		
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds immobilier mondial Dynamique		
Fonds de métaux précieux Dynamique		
Portefeuille tout revenu Stratégique Dynamique		
Portefeuille de croissance Stratégique Dynamique		
Fonds Valeur américaine Dynamique		
Fonds canadien de dividendes Dynamique		
Fonds de dividendes Avantage Dynamique (auparavant Fonds Valeur de dividendes Dynamique)		
Fonds Valeur européenne Dynamique		
Fonds Valeur Extrême-Orient Dynamique		
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique		
Fonds mondial de découverte Dynamique		
Fonds mondial de dividendes Dynamique		
Fonds Valeur mondiale Dynamique		
Fonds Valeur équilibré Dynamique		
Fonds Valeur du Canada Dynamique		
Portefeuille équilibré DynamiqueUltra		
Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille défensif DynamiqueUltra		
Portefeuille Actions DynamiqueUltra		
Portefeuille Croissance DynamiqueUltra		
Portefeuille DynamiqueUltra 2020		
Portefeuille DynamiqueUltra 2025		
Portefeuille DynamiqueUltra 2030		
Fonds d'obligations à rendement total Aurion Dynamique		
Catégorie équilibrée américaine Blue Chip Dynamique (auparavant Catégorie équilibrée Blue Chip Dynamique)		
Catégorie de revenu de dividendes Dynamique		
Catégorie de rendement stratégique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dynamique		
Catégorie d'obligations Avantage Dynamique		
Catégorie Marché monétaire Dynamique		
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique		
Catégorie équilibrée Power Dynamique		
Catégorie Croissance canadienne Power Dynamique		
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique		
Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique		
Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique		
Catégorie Valeur américaine Dynamique		
Catégorie canadienne de dividendes Dynamique		
Catégorie Valeur canadienne Dynamique		
Catégorie de dividendes Avantage Dynamique		
Catégorie Valeur EAFE Dynamique		
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie mondiale de découverte Dynamique		
Catégorie mondiale de dividendes Dynamique		
Catégorie Valeur mondiale Dynamique		
Catégorie Valeur équilibrée Dynamique		
Catégorie de marchés émergents Dynamique		
Catégorie d'énergie stratégique Dynamique		
Catégorie aurifère stratégique Dynamique		
Catégorie de ressources stratégique Dynamique		
Portefeuille Catégorie équilibrée DynamiqueUltra		
Portefeuille Catégorie croissance équilibrée		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
DynamiqueUltra Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra Portefeuille Catégorie Actions DynamiqueUltra Portefeuille Catégorie croissance DynamiqueUltra Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2020 Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2025 Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2030 Catégorie d'actions canadiennes Aurion Dynamique Catégorie équilibrée tactique Aurion Dynamique Catégorie d'obligations à rendement total Aurion Dynamique Catégorie canadienne de dividendes PGD Catégorie Valeur canadienne PGD Catégorie Valeur mondiale PGD Catégorie Croissance canadienne Power PGD Catégorie Croissance mondiale Power PGD Catégorie de ressources PGD Catégorie Valeur équilibrée PGD	17 septembre 2012	Ontario
Portefeuille équilibré institutionnel Marquis Portefeuille de croissance équilibrée institutionnel Marquis Portefeuille de croissance institutionnel Marquis Portefeuille d'actions institutionnel Marquis Portefeuille d'actions canadiennes institutionnel Marquis Portefeuille d'actions mondiales institutionnel Marquis Portefeuille d'obligations institutionnel		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Marquis		
Portefeuille équilibré Marquis		
Portefeuille de croissance équilibrée Marquis		
Portefeuille de croissance Marquis		
Portefeuille d'actions Marquis		
Portefeuille de revenu équilibré Marquis		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Artis Real Estate Investment Trust	11 septembre 2012	15 juin 2012
Banque de Montréal	13 septembre 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	13 septembre 2012	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	12 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	12 septembre 2012	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	10 septembre 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	11 septembre 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	12 septembre 2012	21 octobre 2011
First Capital Realty Inc.	12 septembre 2012	13 septembre 2010
Fonds de placement immobilier Cominar	11 septembre 2012	29 mai 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Fonds de placement immobilier RioCan	12 septembre 2012	11 juin 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

### La Compagnie de téléphone de St-Victor

Vu la demande présentée par La Compagnie de téléphone de St-Victor (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2012 (la « demande »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« abonnés » : les abonnés à un ou des services offerts par l'émetteur et qui résident dans la municipalité de St-Victor, ainsi que leur conjoint(e) résidant à la même adresse que l'abonné ;

« actionnaires » : les détenteurs d'actions de l'émetteur;

« actions » : les 341 actions ordinaires de l'émetteur;

« membres de la famille d'un actionnaire » : le ou la conjoint(e), le père, la mère, les frères et sœurs et les enfants d'un actionnaire;

« souscripteurs » : les actionnaires, les membres de la famille d'un actionnaire et les abonnés;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus dans le cadre de placements d'actions par les actionnaires auprès de souscripteurs (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur :

1. L'émetteur a été constitué le 5 mai 1915 en vertu de la partie 1 de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a continué son existence le 1er décembre 2006 sous la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est maintenant régi sous la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec);
2. L'émetteur est une entreprise qui offre des services téléphoniques et de télécommunication aux résidents de la municipalité de St-Victor;
3. L'émetteur n'est pas, ni n'a l'intention de devenir, un émetteur assujéti dans les territoires du Canada;
4. Les actions ne sont négociées sur aucun marché;

5. Seuls les souscripteurs, qui représentent un groupe restreint et défini, pourront acquérir des actions d'un actionnaire;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2012.

Louis Morisset  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0051

### **Téléphone de St-Éphrem inc.**

Vu la demande présentée par Téléphone de St-Éphrem inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2012 (la « demande »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« abonnés » : les abonnés à un ou des services offerts par l'émetteur et qui résident dans la municipalité de St-Éphrem-de-Beauce, ainsi que leur conjoint(e) résidant à la même adresse;

« actionnaires » : les détenteurs d'actions de l'émetteur;

« actions » : les 110 actions ordinaires de l'émetteur;

« membres de la famille d'un actionnaire » : le ou la conjoint(e), le père, la mère, les frères et sœurs et les enfants d'un actionnaire;

« souscripteurs » : les actionnaires, les membres de la famille d'un actionnaire et les abonnés;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus dans le cadre de placements d'actions par les actionnaires auprès de souscripteurs (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur :

1. L'émetteur a été constitué le 1er juin 1960 en vertu de la partie 1 de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a continué son existence le 22 décembre 1982 sous la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est maintenant régi sous la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec);
2. L'émetteur est une entreprise qui offre des services téléphoniques et de télécommunication aux résidents de la municipalité de St-Éphrem-de-Beauce;
3. L'émetteur n'est pas, ni n'a l'intention de devenir, un émetteur assujéti dans les territoires du Canada;

4. Les actions ne sont négociées sur aucun marché;
5. Seuls les souscripteurs, qui représentent un groupe restreint et défini, pourront acquérir des actions d'un actionnaire;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2012.

Louis Morisset  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0052

### **Téléphone de St-Éphrem inc.**

Vu la demande présentée par Téléphone de St-Éphrem inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 avril 2012 visant à régulariser la situation de l'émetteur en regard de tous les placements effectués avant le 6 avril 1983;

Vu l'article 338.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la régularisation de la situation des titres placés par l'émetteur, à savoir 110 actions ordinaires, sans avoir respecté les formalités prévues par la loi applicable à l'époque de l'opération, au motif qu'une dispense de prospectus et d'inscription aurait été accordée pour le placement de ces titres, si elle avait été demandée.

Fait à Montréal, le 14 septembre 2012.

Louis Morisset  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0053

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Corporation Nuvolt Inc.	2011-08-23	45 202 246 unités et 13 150 000 d'actions ordinaires	3 501 235 \$	70	3	2.3 / 2.5 / 2.14
Exploration N.Q.	2011-06-02	115 068 actions ordinaires	15 041 \$	1	0	2.14
Mainstream Minerals Corporation	2010-11-12	5 000 000 d'unités	450 000 \$	2	27	2.3
Northern Patriot Oil & Gas Ltd.	2011-08-22	1 323 211 d'unités	2 163 324 \$	8	53	2.3
Parkland Energy Services Inc.	2010-12-16	891 305 actions ordinaires	123 000 \$	1	5	2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Precision Drilling Corporation	2010-11-17	billets	663 455 000 \$	2	8	2.3
PurGenesis Technologies Inc.	2011-09-14	9 billets convertibles	920 000 \$	9	0	2.3 / 2.5
Ressources Murgor Inc.	2011-06-14	30 008 500 d'actions ordinaires et 5 729 000 bons de souscriptions	4 479 448 \$	5	28	2.3 / 2.10
Skyline Gold Corporation	2011-12-23	17 891 681 parts	2 499 950 \$	1	32	2.3 / 2.5
Société Aurifère C2C inc.	2008-12-04	24 000 000 d'unités	1 200 000 \$	53	1	2.3
Sunward Resources Ltd.	2010-03-05	14 285 715 d'unités et 13 200 000 d'actions	6 980 000 \$	1	28	2.3 / 2.11
Unigold Inc.	2009-12-01	62 795 000 unités	10 675 150 \$	9	25	2.3 / 2.10
U.S. Grocery-Anchored Retail (IA) Limited Partnership	2011-04-29	6 364 parts de société en commandite	6 188 300 \$	1	18	2.3
Walton MD Gardner Heights Investment Corporation	2012-02-03	20 655 actions ordinaires	206 550 \$	2	3	2.3 / 2.9
Walton MD Gardner Heights Investment Corporation	2011-12-16	15 669 actions ordinaires	156 690 \$	1	4	2.3 / 2.9
Wendake Construction, s.e.c.	2011-02-16	500 000 parts	500 000 \$	3	0	2.5 / 2.10
West African Iron Ore Corp.	2011-03-31	45 000 000 d'unités et 24 500 000 d'actions ordinaires	19 460 000 \$	3	229	2.3 / 2.5 / 2.10 / 2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque de Montréal	2012-07-11	billets séries 154	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-07-18	billets séries 156	10 112 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-07-10	15 000 unités	1 530 450 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-07-13	62 750 unités	6 369 753 \$	3	4	2.3
Gale Force Petroleum Inc.	2012-04-11	19 843 000 d'actions ordinaires et 11 421 500 bons de souscription	4 960 750 \$	15	87	2.3 / 2.5
Melkior Resources Inc.	2012-06-28	2 170 000 unités	465 000 \$	11	6	2.3
Nemaska Lithium Inc.	2012-06-20 et 2012-06-29	3 230 000 unités accréditatives	1 615 000 \$	0	3	2.3
Northwest Plaza Commercial Trust	2012-06-27	1 699 999 d'obligations hypothécaires (série I), tranche A	1 699 999 \$	5	21	2.3
Sabina Gold & Silver Corp.	2012-06-26 et 2012-06-27	12 103 485 d'actions ordinaires	35 100 176 \$	2	58	2.3 / 2.24
Walton MD Gardner Woods Investment Corporation	2012-06-21	106 703 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	1 067 030 \$	2	26	2.3 / 2.9
Walton MD Gardner Woods Investment Corporation	2012-06-28	37 118 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	371 180 \$	3	12	2.3 / 2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### Alberta Oilsands Inc.

Vu la demande présentée par Alberta Oilsands Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 septembre 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 17 septembre 2012 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
2. les états financiers intermédiaires consolidés non audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 juin 2012;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011;
4. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 29 mai 2012;
5. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 27 mai 2011;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 17 septembre 2012

Benoit Dionne  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0174

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».